

# Expulsée de sa maison au profit d'un ex-conjoint

CHRISTIANE DESJARDINS

Lynn Ayoub n'en revient pas encore. À la suite d'une querelle avec un ex-conjoint qu'elle hébergeait, elle a été expulsée de sa propre maison, tandis que l'homme, qui n'a pourtant aucun droit sur l'immeuble, continue d'y vivre.

« Je ne peux pas croire que quelqu'un, simplement en disant quelque chose, puisse bouleverser ta vie comme ça. Cette maison, c'est tout ce que j'ai. Toute ma vie est là. Mon travail est là. Mes filières sont là », raconte la femme de 55 ans, qui peine à retenir ses larmes.

## Accusée de voie de fait

La dame, qui exerce le métier d'agente d'immeubles, n'a plus accès à sa maison de Beaconsfield depuis le 17 avril, soit depuis qu'elle a été arrêtée par la police et accusée de voie de fait à l'égard de Richard Boily. Ce dernier, âgé de 45 ans, soutient qu'elle lui a donné un coup de poing et l'a griffé au cou. La femme rétorque que c'est lui qui a été violent, qu'il l'a poussée sur un mur et qu'elle a dû se défendre.

Hier matin, M<sup>me</sup> Ayoub a vu une petite lumière au bout du tunnel. Elle s'est présentée à la Cour supérieure en compagnie d'un avocat et a réussi à obtenir une ordonnance intérimaire selon laquelle M. Boily doit quitter les lieux dans les 48 heures.

## Des journaux dans les fenêtres

« Mais je ne sais pas s'il va obéir s'inquiète M<sup>me</sup> Ayoub, qui redoute également de voir dans quel état elle retrouvera sa maison. Boily aurait mis des journaux dans les fenêtres depuis qu'elle est partie. Elle

s'inquiète d'autant plus que la « démolition » serait au cœur de leurs dissensions.

## Des hauts et des bas

M<sup>me</sup> Ayoub et M. Boily se connaissent depuis huit ans. Ils ont été conjoints de fait pendant environ cinq ans. Ces dernières années, ils n'étaient plus conjoints et faisaient chambre à part.

« J'ai accepté de l'héberger, pour lui rendre service. Il n'avait personne. Il m'avait dit qu'il ferait des rénovations en retour. Il a beaucoup démoli, mais n'a rien reconstruit. On se chicanait beaucoup », raconte

**« J'ai accepté de l'héberger, pour lui rendre service. Il n'avait personne. Il m'avait dit qu'il ferait des rénovations en retour. Il a beaucoup démoli, mais n'a rien reconstruit. »**

madame, en disant que sa maison est un éternel chantier.

Selon ses dires, les choses ont empiré le 17 avril quand elle a dit à Boily qu'il n'aboutissait pas et qu'elle avait retenu les services d'une entreprise qui viendrait installer les armoires de cuisine dans les jours suivants. La prise de bec aurait dégénéré en échauffourée.

À un certain moment, Boily est sorti de la maison, raconte M<sup>me</sup> Ayoub. Une heure plus tard, deux policiers sonnaient chez elle. Boily avait porté plainte. « Ils m'ont demandé si je l'avais pris au cou (infligeant ainsi trois égratignures à

l'homme de 6 pieds 2 pouces, qui pèse 230 livres). J'ai expliqué ce qui était arrivé. Ils ont dit que c'était ma parole contre la sienne, et ils m'ont arrêtée. »

## En cellule

Amenée au Centre opérationnel Ouest, elle a passé plusieurs heures en cellule avant de rencontrer un enquêteur et de raconter son histoire.

« Je lui ai dit que Richard Boily était violent verbalement, mais aussi physiquement à l'occasion. J'ai dit qu'il avait des antécédents judiciaires. L'enquêteur m'a dit qu'il n'avait rien trouvé. Je sais qu'il en a, je suis moi-même allée le chercher à la prison de Rivière-des-Prairies, quand il avait fait des menaces à une autre ex-conjointe », raconte la femme.

## Sur le pavé

M<sup>me</sup> Ayoub a eu beau argumenter, elle s'est retrouvée sur le pavé à 5 h du matin, avec une interdiction de s'approcher de la maison qu'elle a achetée seule en 2003. Sa mère l'héberge depuis.

M<sup>c</sup> Éric Sutton, l'avocat de M<sup>me</sup> Ayoub, affirme avoir retracé sans peine les antécédents de M. Boily, qui fonctionne avec au moins deux dates de naissance, dit-il.

Il s'explique mal que la police n'ait rien trouvé. Selon M<sup>c</sup> Sutton, si l'enquête avait été plus approfondie, les choses n'en seraient pas là.

M<sup>me</sup> Ayoub doit revenir devant le tribunal le 22 mai. Elle espère que les choses auront été éclaircies d'ici là. La Presse a tenté sans succès de joindre M. Boily.

Au



Une c  
sering  
en m  
centa  
« Je l  
popul  
deuxi  
de la  
Spect  
aux t